

Vie privée sur Facebook

Le guide complet



Facebook rapproche les gens, les amis d'aujourd'hui et d'hier, encourage chacun à partager des détails sur sa vie avec les membres de son réseau.

Pourtant, plus de 50% des utilisateurs de Facebook diffusent des données confidentielles via leur profil, selon un récent rapport du site américain Consumersreport.org.

A cause d'un réglage trop laxiste des paramètres de confidentialité ou à des comportements à risque, la diffusion de ces informations ou de ces photos peuvent se révéler problématiques.

Alors comment protéger sa vie privée sur Facebook? OnSoftware s'est plongé dans les paramètres du plus célèbre des réseaux sociaux.

Au menu:

- I. La confidentialité sur Facebook
- II. Régler ses Paramètres de confidentialité
- III. Les futurs changements
- IV. Conclusion

I. La confidentialité sur Facebook

En bas à droite de votre page Facebook se trouve un lien vers la partie confidentialité (<http://www.facebook.com/privacy/explanation.php>), qui résume tout ce que vous devez savoir sur le partage et la publication des informations sur votre profil. Faisons le tri.



Facebook propose 3 niveaux de base de confidentialité: *Amis, Amis des amis, Tout le monde.*

Pour les mineurs, ce réseau se limite à "Amis de mes amis". Facebook affirme que "les enfants de moins de 13 ans ne doivent pas s'inscrire sur Facebook ni fournir des informations personnelles" sous peine de suppression de leur profil, à moins d'avoir "l'autorisation des parents", d'ailleurs très facile à contourner...



Certaines informations sont toujours visibles pour faciliter votre recherche par d'éventuels amis: votre nom, photo de profil, sexe, ville de résidence, vos réseaux, votre liste d'amis et les Pages dont vous êtes fan. N'importe qui peut lire ces informations.

Pour le reste des données que vous publiez (photos, vidéos, liens, etc.), vous définissez qui peut les voir. Une icône en forme de cadenas permet de choisir le niveau de confidentialité du sujet.



En plus des trois niveaux de base, **l'option "Personnaliser" permet de créer une liste d'amis autorisés et une liste noire de personnes exclues.** Cette action se fait manuellement, nom par nom, en espérant pour vous que cette liste ne soit pas trop longue. Sur certains types de publications, vous pouvez aussi choisir "Moi uniquement" pour que personne d'autre ne puisse voir ces informations.

Confidentialité personnalisée

✓ **Montrer à ces personnes** _____

Ces personnes : ▼

Seules les personnes ci-dessus peuvent voir ce contenu.

✗ **Ne pas montrer ce contenu à** _____

Ces personnes :

La rumeur prétend que Facebook vend certaines de vos informations personnelles secrètes à des annonceurs et des organismes de publicité, notamment les photos. Le site assure, noir sur blanc, que cela n'est pas le cas, et que cela n'a jamais été le cas dans le passé.

Facebook admet en revanche vous proposer une publicité adaptée à votre façon de surfer. Voici ce qu'ils affirment:

« Nous ne partagerons pas vos informations avec les annonceurs sans votre autorisation. Nous permettons aux annonceurs de sélectionner certaines caractéristiques des utilisateurs auxquels ils souhaitent montrer leur publicité et nous utilisons les informations que les utilisateurs partagent avec nous pour diffuser ces publicités. »

Toutefois, en adhérant à des pages de fan, vous pouvez, sans le savoir, donner votre accord à Facebook pour diffuser votre nom dans des publicités. Dans le cas d'un restaurant par exemple, une pub apparaissant sur Facebook peut divulguer le nom d'un de vos amis devenu fan sur la page officielle de l'endroit, pour inspirer confiance.

Si vous ne souhaitez pas apparaître dans ce type de contenu, Cliquez sur:

- Compte
 - Paramètres de compte
 - Publicité Facebook

Vous accédez à cette page: <http://www.facebook.com/mobile/?settings#!/editaccount.php?ads>

Le choix se résume à « Mes amis uniquement » ou « Personne ».



Les applications dont vous vous servez via Facebook, comme les jeux FarmVille, Happy Aquarium, Mafia Wars et compagnie, ont eux accès à certaines informations personnelles, à condition que celles-ci soient publiques. A vous de verrouiller les données sensibles, donc.

Voici le conseil de Facebook concernant vos informations publiques:

« Nous vous recommandons de choisir le paramètre *Tout le monde* pour certaines informations qui permettront à vos amis de vous retrouver plus facilement. Par exemple, les sections *À propos de moi*, *Famille et relations*, *Emploi et scolarité* et *Site web*, de même que certaines publications, comme vos albums photos ou vos statuts.



Libre à vous de suivre ce conseil, sachant que toute information devenue publique est accessible à n'importe qui depuis un simple moteur de recherche (Google, Yahoo !, etc.).

Pour être sûr que votre profil est bien protégé, Facebook met à disposition un lien permettant de **vérifier ce que voit monsieur-tout-le-monde** en affichant votre profil, s'il n'est pas votre ami. Ce bouton est disponible en cliquant sur Confidentialité en bas de la page de votre compte Facebook.

Afficher un aperçu de mon profil...

Voici le lien: <http://www.facebook.com/settings/?tab=privacy#!/profile.php?viewas=100000686899395>

Facebook ne cache pas les réglages de confidentialité, et propose même une page pour les expliciter en vidéo. Toutefois, un rappel est toujours bon, surtout quand on ne prend pas le temps de toujours tout lire. D'autant que la page qui détaille la Politique de respect de la vie privée de Facebook est d'une longueur décourageante.

Voir le page de Politique de respect de vie privée: <http://www.facebook.com/policy.php>

Voir les vidéos: <http://www.facebook.com/help/?topic=privacyvideos>

II. Régler ses Paramètres de confidentialité

Accessibles depuis l'onglet « Compte » en haut à droite de la page de profil, les paramètres de confidentialité se partagent en 5 parties distinctes.



Informations du profil

« Contrôlez qui peut voir votre profil et qui peut publier sur votre mur. »

C'est ainsi que Facebook présente cette partie ô combien importante puisqu'elle permet de choisir qui a accès aux informations que vous postez sur le site.

On y retrouve pour chaque chapitre, le fameux petit cadenas rendant le contenu accessible aux amis, amis et leurs amis ou tout le monde. Il est aussi possible de définir une liste de personnes autorisées et non-autorisées.

On compte **12 sous-parties** qui détaillent votre profil vis-à-vis des personnes autorisées à le consulter.

A propos de moi : Il s'agit de la zone de texte sous votre photo où l'on vous demande d'écrire quelque chose à propos de vous. Si vous le laissez à la vue de tous, faites en sorte que cela ne prête pas trop à controverse.

Centre d'intérêts : Dans l'onglets « Infos » de votre profil, il s'agit des champs correspondants à vos activités, styles de musiques, émissions de télévision, films, livres ou citations préférées.

Date de naissance : Si vous faites plus jeune que votre âge, vous pouvez la cacher :) Sinon, vous pouvez l'afficher complètement ou bien cacher uniquement l'année en allant la paramétrer manuellement dans la catégorie "Informations générales" de l'onglet "Infos" de votre profil personnel.

Opinions politiques et religieuses : Disponible dans la catégorie “Informations générales” de l’onglet “Infos” aussi, ces champs peuvent créer plus de problèmes qu’il n’y paraît, surtout pour un public jeune qui se sent obligé de tout remplir lors de son inscription. La moindre lettre tapée dans l’un de ces champs génère une grande liste de choix. Attention à ce que vous renseignez.

Famille et relations : Toujours dans les “Informations générales” de l’onglet “Infos”, on indique ici si l’on est en couple et, en cas de réponse positive, avec qui. On peut aussi y renseigner les membres inscrits qui font partie de sa famille avec le lien de parenté. Attention, ces personnes n’ont peut-être pas envie que tout le monde voie le lien qui vous unit. Mieux vaut leur demander leur avis avant.

Formation et emploi : Accessible dans l’onglet “Infos”, vous pouvez y indiquer votre parcours depuis l’école en indiquant les collèges, lycées et entreprises par lesquelles vous êtes passé, ainsi que l’année de promotion. Si vous offrez cette partie à la vue de tous, et donc à la vue d’un éventuel employeur, veillez à ce que ce cursus soit bien en accord avec votre CV.

Photos et vidéos de moi : Vous ne pouvez pas empêcher quelqu’un de vous marquer sur une photo ou une vidéo qu’il poste sur son profil. Votre seule réponse (à part le dialogue) c’est de vous démarquer manuellement, ce qui empêchera à l’avenir quiconque de vous marquer de nouveau. Malgré tout, vous pouvez également définir qui a accès à ce genre de photos grâce à l’option “Personnaliser” du petit cadenas.

Albums photos : Cette partie dispose d'un bouton "Modifier les paramètres". En cliquant dessus, vous accédez à tous les albums que vous avez créés, chacun accompagné d'un petit cadenas pour définir clairement lequel est accessible à tout le monde ou seulement à vos amis. "Moi uniquement" rend la ou les photos invisibles pour tout le monde, sauf vous.

Mes publications : Là, vous définissez qui peut voir ce que vous postez sur votre mur: les liens vers des articles, les vidéos ou les mises à jour de votre statut. On en apprend beaucoup sur quelqu'un en observant ses publications, surtout si elles sont fréquentes. Méfiez-vous des conclusions (parfois trop hâtives) que l'on pourrait tirer de vos publications. On n'est jamais trop prudent.

Autoriser mes amis à publier sur mon mur : Si vous cochez cette case, vous prenez le risque de recevoir tout et n'importe quoi sur le mur de votre page personnelle. Il est toujours possible de supprimer manuellement ce qui ne vous plaît pas par la suite.

Publications de mes amis : Si ce que vous échangez de mur à mur avec une personne doit rester secret (bien que la partie "Message" soit prévue pour cela), assurez-vous d'avoir choisi la bonne option de partage. Ou alors contrôlez bien ce que vous dites, car cela revient à parler en public.

Commentaires sur les publications : Un chapitre pour s'assurer que seules des personnes que vous connaissez commentent ce que vous postez sur votre profil, qu'il s'agisse d'une photo, d'un lien vers un article ou d'un nouveau statut. On n'a pas forcément envie d'avoir l'avis d'un inconnu sur ses vacances ou sa vie en général, non?



Applications et sites web

Dans cette partie, Facebook vous informe à propos des jeux, applications en ligne et autres sites web dont vous consultez les pages via votre profil.



Vous ne partagez avec ces applications que les informations publiques (nom, photo de profil, sexe, ville de résidence, réseaux, liste d'amis et Pages de fan) et celles pour lesquelles vous avez indiqué « tout le monde » dans vos paramètres de confidentialité..

Ici, vous contrôlez les informations que vos amis partagent à propos de vous en utilisant une application que vous n'utilisez pas personnellement (si, si, c'est possible). Cela est tout aussi périlleux pour votre vie privée puisque, par défaut, quasiment toutes les informations sont cochées, qu'il s'agisse de vos informations personnelles, site web, situation amoureuse, vidéos, photos ou articles partagés.

Applications bloquées

Vous avez bloqué les applications suivantes. Cela signifie qu'elles ne pourront plus accéder aux informations qui vous concernent ni vous contacter. Cette option est disponible à partir de la page Invitations. Si vous souhaitez retirer le blocage d'une de ces applications, cliquez sur Supprimer.

■ FarmVille [supprimer](#)

Il n'est pas toujours facile d'identifier les applications dangereuses.

Toutefois, en cas de doute, ou si l'une d'elle est trop envahissante, il est toujours possible d'en bloquer certaines. Pour bloquer, il suffit cliquer sur l'option ad-hoc sur la page même de l'application.

Pour débloquer, en revanche, c'est dans les paramètres de confidentialité des applications et sites web que ça se passe. Votre blacklist se remplit et se vide dans la partie « Applications bloquées ».

 Vous avez une invitation de l'application farmville.



Alex Carlier a envoyé une invitation via FarmVille :

Howdy friend! Come be my friend in FarmVille, where you can grow delicious fruits and vegetables on your very own Farm!

[Click here! Head on over to FarmVille!](#)

[Ignorer](#)

[Bloquer cette application](#) | [Ignorer toutes les invitations de cette personne](#)

Si quelqu'un tente de vous inviter à participer à un jeu que vous avez déjà bloqué, vous n'apparaîtrez pas dans sa liste de contacts possibles au moment où il choisit qui inviter.

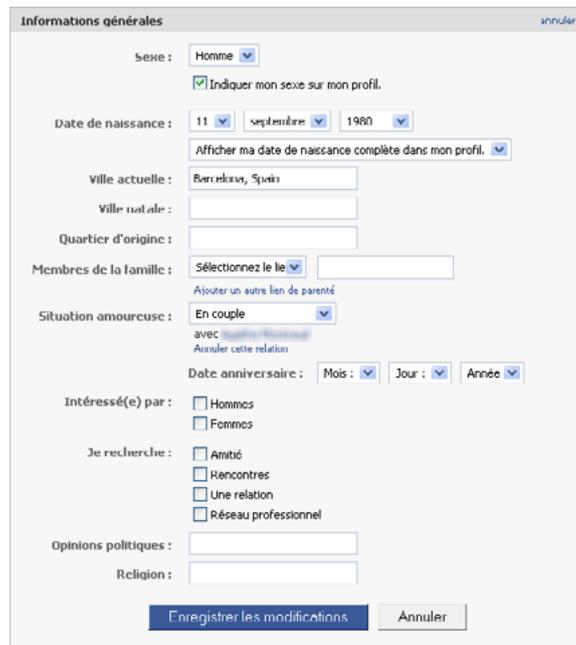
Plus généralement, si les invitations viennent toujours de la même personne, vous pouvez directement bloquer toute invitation venant de sa part. Ses prochaines demandes tomberont aux oubliettes et n'apparaîtront plus dans vos suggestions, sans même qu'il le sache.

La partie « Activité des tableaux de bord des applications et des jeux » permet de contrôler ce que vos amis peuvent voir concernant votre activité sur certaines applications. Imaginez que votre collègue de bureau voit que vous jouez à Happy Aquarium durant les heures de boulot...

Enfin, la dernière partie sur la « Personnalisation instantanée » permet de contrôler les informations personnelles auxquelles les sites et applications visitées ont accès. Cela permet ainsi de contrôler l'usage qu'ils en font. Pour cela, il suffit simplement de cocher la case.

Coordonnées

Pour être sûr que de mauvaises mains ne se poseront pas sur vos données les plus sensibles et les plus personnelles, c'est ici qu'il faut aller. Sinon, **vous pouvez ne pas les poster du tout...**



Les champs concernés dans cette partie sont le pseudonyme que vous affichez sur la messagerie instantanée, vos numéros de téléphone mobile et fixe, votre adresse postale, l'URL de votre site internet ou de votre blog si vous en possédez un et vos origines. Le petit cadenas est encore là pour vous aider à déterminer qui est autorisé à voir vos informations personnelles.

Deux champs supplémentaires permettent de contrôler les messages que vous allez inévitablement recevoir sur Facebook : Qui peut vous demander en ami ? Qui peut vous envoyer un message ?

Sachez d'ores et déjà qu'il est impossible de bloquer ces deux paramètres. Pour vous demander d'être ami, il faut choisir entre « tout le monde » et « amis et leurs amis », ce dernier se rapportant d'ailleurs seulement aux amis de vos amis (quel intérêt à vous demander en ami si vous êtes déjà ami ?).

Quant à l'envoi de messages privés, il vous faut choisir entre « tout le monde », « amis et leurs amis » ou « amis uniquement ».

Recherche

En matière de confidentialité, vous pensez peut-être que votre cercle d'amis est suffisant et qu'il vaut mieux ne pas en accepter de nouveaux. Ou tout simplement ne souhaitez-vous pas être retrouvé par quelqu'un en particulier. La partie Recherche permet de contrôler qui peut vous trouver sur le moteur de recherche de Facebook.

Vous pouvez paramétrer « Tout le monde », « Amis et leurs amis » ou « Amis uniquement » selon vos envies et vos besoins.

Facebook permet aussi à des utilisateurs non inscrits d'accéder à ce que l'on appelle votre Profil public. Ce profil réduit est un résultat facile à trouver sur n'importe quel moteur de recherche, tel Google ou Yahoo. Il comporte vos informations publiques (nom, photo de profil, sexe, ville de résidence, réseaux, liste d'amis et Pages de fan).



Pour jeter un coup d'œil au votre :

- Compte
 - Paramètres de confidentialité
 - Recherche
 - Résultats de recherche publique
 - Afficher un aperçu

Bloquer des utilisateurs

Facebook vous permet de bloquer n'importe qui de manière à ne plus avoir aucun contact avec lui. Une fois bloqué, il disparaît de votre liste d'ami et vous n'apparaissez plus dans les résultats du moteur de recherche interne de Facebook.

Vous pouvez non seulement bloquer des gens qui sont inscrits sur Facebook mais aussi bloquer des personnes qui n'ont pas de compte, en indiquant tout simplement leur adresse email. Ce dernier point est facile à contourner si la personne bloquée veut voir si vous avez un profil. Elle peut tout simplement passer par un moteur de recherche classique.

III. Les changements annoncés lors de la conférence F8

Lors du mois d'avril 2010, Mark Zuckerberg a annoncé ses projets concernant le futur de Facebook. Durant cette conférence F8, le fondateur déclarait vouloir regrouper toutes les activités d'un utilisateur sur Internet grâce à la technologie Open Graph.

En d'autres termes: quel que soit le site que vous visitez ou ceux que vos amis aiment, les suggestions sur d'autres sites se feront toujours autour des vos goûts. Toujours pas clair? Prenons un exemple.



(CC) Brian Solis, www.briansolis.com and bub.blicio.us

Facebook a déjà trouvé plusieurs partenaires pour tester les vertus de l'Open Graph. Parmi eux, Pandora, un service d'écoute de musique en ligne qui ressemble à Deezer accessible seulement aux Etats-Unis.

Si vous adhérez à la page de fans d'un chanteur sur Facebook, si vous mettez son nom dans vos préférences musicales de profil ou si vous postez ses chansons et ses clips sur votre mur, votre prochaine visite sur Pandora sera orientée. Les suggestions de chanson ou d'artiste sur Pandora se feront en fonction de vos goûts.

Si le projet peut sembler intéressant, il n'en revient pas moins à avouer haut et fort que certaines informations personnelles des utilisateurs de Facebook seront révélées à des entreprises, certes partenaires, mais extérieures.

Il est possible de désactiver l'Open Graph et OnSoftware vous a même déjà dit comment :)
Sur votre page personnelle, cliquez sur:

Compte

- Paramètres de confidentialité
- Applications et sites web
- Programme pilote de personnalisation rapide

Décochez la seule case présente, et le tour est joué.

N'oubliez pas non plus de limiter les informations que vos amis peuvent partager à votre sujet:

Compte

- Paramètres de confidentialité
- Applications et sites web
- Ce que mes amis peuvent partager à propos de moi

Décochez toutes les cases ayant trait à des données sensibles.

IV. Conclusion

Comme toujours, chacun verra midi à sa porte. L'utilisation de Facebook dépend uniquement de ce que l'on veut bien en faire. Il ne faut jamais perdre de vue que l'on ne partage pas les mêmes informations avec tous ses contacts. Ne mélangez pas tout!

- Vous pouvez ouvrir un profil à titre personnel pour être ami avec qui le veut bien.
- Votre profil ne sert-il qu'à retrouver des amis d'enfance perdus depuis de longues années?
- Peut-être vivez-vous à l'étranger et qu'il s'agit ici d'une alternative intéressante aux blogs?
- A moins que votre profil ne soit créé uniquement dans le but de partager des photos du petit dernier avec les membres de votre famille.
- Peut-être avez-vous créé un profil professionnel, pour garder le contact avec certains partenaires, diffuser des informations sur votre activité ou simplement gérer une page ou une communauté de fans.

Chacun peut contrôler exactement ce qu'il poste comme information sur son profil Facebook. OnSoftware vous a rappelé quelques règles simples pour appliquer un deuxième filtre, et ainsi contrôler ce que les autres peuvent voir de ce que vous postez.

Sans tomber dans la paranoïa, il est toujours bon de protéger avec soin les informations que vous diffusez sur votre vie personnelle.

facebook

La version d'origine de ce document est l'anglais (États-Unis). Veuillez remarquer se trouvent au dehors des États-Unis.

Date de la dernière révision : 22 avril 2010

Déclaration des droits et responsabilités

Cette Déclaration des droits et responsabilités (« Déclaration ») est basée sur interagissent avec Facebook. Votre utilisation de Facebook ou votre accès à F

1. Confidentialité

Le respect de votre vie privée nous tient à cœur. Notre Politique de données que nous recueillons et de l'utilisation que nous en faisons. N politique de respect de la vie privée et à utiliser les informations qu'elle

2. Partage de votre contenu et de vos informations

Le contenu et les informations que vous publiez sur Facebook vous ap votre contenu, grâce aux paramètres de confidentialité et des applica

1. Pour le contenu protégé par les droits de propriété intellectuelle, vous nous donnez spécifiquement la permission suivante, paramètres d'applications : vous nous accordez une licence mondiale pour l'utilisation des contenus de propriété intellectuelle licence de propriété intellectuelle ». Cette licence de propriété de propriété intellectuelle ou votre compte, sauf si votre compte supprimé.
2. Lorsque vous supprimez votre contenu de propriété intellectuelle vidage de corbeille sur un ordinateur. Cependant, vous copies de sauvegarde pendant un certain temps (mais qu'ils n
3. Lorsque vous utilisez une application, votre contenu et y des applications qu'elles respectent la confidentialité de vos ir application détermineront la façon dont elle pourra utiliser, st plus sur la Plate-forme, consultez notre Politique de respect d
4. Lorsque vous publiez du contenu ou des informations avr permettre à tout le monde, y compris aux personnes qui n'uti utiliser, mais aussi de les associer à vous (c'est-à-dire, votre r
5. Nous apprécions vos commentaires et vos suggestions ci les utiliser sans aucune obligation de rémunération (tout comr

3. Sécurité

Nous faisons tout notre possible pour faire de Facebook un service sûr avons besoin de votre aide, ce qui inclut les obligations suivantes :

1. Vous n'envoyez pas et ne publiez pas de communicac indésirables) sur Facebook.
2. Vous n'obtiendrez pas d'informations concernant des utili Facebook à l'aide de méthodes automatisées (telles que robot
3. Vous n'effectuerez pas de marketing ou autres activités
4. Vous ne téléchargerez pas de virus ou autres codes malv
5. Vous ne demanderez pas les informations de connexion e d'autre.
6. Vous n'intimiderez pas et n'harcèlerez pas d'autres utiliza
7. Vous ne publierez pas de contenus : incitant à la haine ou

Quelques liens utiles:

- Le guide des bonnes manières sur Facebook, vu par l'équipe de YourTango

<http://www.yourtango.com/200916318/facebook-manners-and-you>

<http://www.youtube.com/watch?v=g-Wm5qtFHkk>

- Vous êtes fiché, vos informations en disent long sur vous et Groland le sait

<http://www.youtube.com/watch?v=wb05oL5m9F8&feature=related>

- Vidéo parodique sur ce que serait facebook dans la réalité

http://www.youtube.com/watch?v=Wjr_NWGbkmS

En réserve de la République :

Article du Telegraph qui dit que 20% des divorces en 2009 mentionnent Facebook

<http://www.telegraph.co.uk/technology/facebook/6857918/Facebook-fuelling-divorce-research-claims.html>

Article de PCWorld sur les photos qui n'auraient jamais dû arriver online (et qui ont coûté leur job à certains) :

http://www.pcworld.com/article/150920/say_cheese_12_photos_that_should_never_have_been_posted_online.html

note des auteurs

*Ce dossier vous est offert par l'équipe de OnSoftware et Softonic.fr
Il peut-être distribué gratuitement.*

Sa dernière mise à jour date du : 10 mai 2010

*Personne n'est parfait, quelques erreurs se sont peut-être glissées dans ce texte.
N'hésitez pas à nous les envoyer, ainsi que vos suggestions à l'adresse suivante:*

infos@softonic.fr

Nous espérons que ce dossier vous a plu. Merci d'avoir pris le temps de nous lire.

-

Découvrez notre blog sur les logiciels: fr.onsoftware.com

Découvrez Softonic, tests et téléchargement de logiciels gratuits : www.softonic.fr